

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 296

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

**Règlement 296**

décétant des travaux d'infrastructures dans le secteur nord-ouest du parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 1 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

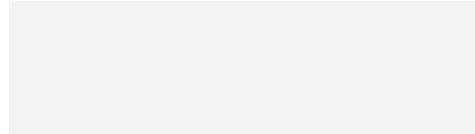
Adoption par le conseil : 17 mars 2015

Approbation par les personnes habiles à voter : 1<sup>er</sup> avril 2015

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 20 avril 2015

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 avril 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier